

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2022-045 du 1er mars 2022

---

### Budget Primitif 2022

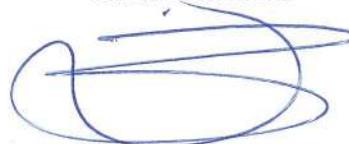
---

VU les articles L. 1424-29 et L. 1424-30 du Code général des collectivités territoriales,  
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'administration,

**Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les conclusions suivantes :**

- ✓ Approuve la neutralisation des dotations aux amortissements pour un montant de 3.000.000 € ;
- ✓ Adopte le budget primitif 2022 au niveau du chapitre pour chacune des sections en dépenses et en recettes, sauf en fonctionnement pour les articles spécialisés correspondant aux versements des subventions (article 6574) et en investissement pour les articles relatifs aux opérations réalisées sous mandat (articles 4581 et 4582).

Pour extrait certifié conforme,  
**LE PRESIDENT,  
Michel MENARD**



## Compte rendu de l'instance

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 1<sup>er</sup> mars 2022 en séance ordinaire, au siège du SDIS, rue Arago à La Chapelle-sur-Erdre et partiellement en visioconférence via l'application de communication collaborative Microsoft Teams, sous la présidence de monsieur Michel MENARD, Président du Conseil d'administration.

• Date de convocation	11 février 2022
• Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative	26
▪ Nombre de présents au siège du SDIS avec voix délibérative	5
▪ Nombre de participants à distance en visioconférence avec voix délibérative	14
▪ Nombre d'absents ayant donné délégation de vote	5
- M. ALEMANY Jérôme à Mme PAHUN Louise	
- M. CHOUBRAC Bertrand à Mme MEIGNEN Lydia	
- Mme FOUQUET Karine à Mme PADOVANI Fabienne	
- M. GRACIA Fabien à M. ROUSSEL Fabrice	
- Mme SORIN Nelly à M. DEVILLE Thierry	

### Ont pris part au vote :

- M. ALEMANY Jérôme, Conseiller départemental de Nantes 4 (par délégation de vote)
- M. VEY Alain, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole, suppléant de M. AMAILLAND Rodolphe, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole (à distance, en visioconférence)
- M. BACHELIER Xavier, Adjoint au Maire de Savenay (à distance, en visioconférence)
- Mme BIGEARD Myriam, Conseillère départementale de Rezé 1 (à distance, en visioconférence)
- M. BOLO Pascal, 3<sup>ème</sup> Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- M. BERTIN Patrick, Vice-président de la Communauté de communes Grandlieu, suppléant de M. BRARD Jean-Michel, Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » (à distance, en visioconférence)
- M. CADRO Didier, Conseiller départemental de Guérande (à distance, en visioconférence)
- M. CHOUBRAC Bertrand, Conseiller départemental de St-Nazaire 1 (par délégation de vote)
- M. COROUGE Hervé, Conseiller départemental de St-Herblain 1 (à distance, en visioconférence)
- M. DEVILLE Thierry, Conseiller départemental de St-Brévin-les-Pins (à distance, en visioconférence)
- Mme FOUQUET Karine, Conseillère départementale de Machecoul-St-Même (par délégation de vote)
- Mme GAUTIER Marie-Chantal, Vice-présidente de la Communauté de Communes Nozay (à distance, en visioconférence)
- M. GRACIA Fabien, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole (par délégation de vote)
- Mme GRELAUD Carole, Conseillère départementale de St-Herblain 1 (à distance, en visioconférence)
- Mme HALGAND Marie-Anne, Vice-présidente de la CARENE (à distance, en visioconférence)
- M. LEBEAU Bernard, Conseiller départemental de Pont-Château
- M. MATHIEU Christophe, Conseiller communautaire CAP ATLANTIQUE (à distance, en visioconférence)
- Mme MEIGNEN Lydia, Conseillère départementale de St-Nazaire 2
- M. MENARD Michel, Président du Conseil d'administration, Conseiller départemental de Nantes 7
- Mme PADOVANI Fabienne, Membre supplémentaire, Conseillère départementale de Nantes 1
- Mme PAHUN Louise, Conseillère départementale de Nantes 4 (à distance, en visioconférence)
- M. PLOTEAU Jean-Yves, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil d'administration, Vice-président de la COMPA
- M. ROUSSEL Fabrice, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole (à distance, en visioconférence)
- Mme SORIN Nelly, Conseillère départementale de Clisson (par délégation de vote)

VOTE – DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).